

INDE

ENJEU

Le cadre juridique de l'Inde, dans une large mesure, protège les droits des citoyens indiens. Son application est toutefois inégale et les droits de la personne continuent d'y être transgressés, particulièrement au Cachemire.

CONTEXTE

Bien que l'Inde soit une démocratie parlementaire et un État laïque évoluant dans une société ouverte, les tensions communautaires et religieuses y persistent. Pauvreté et rivalités communautaires ont un effet très négatif sur la situation des droits de la personne, en dépit des protections garanties par le cadre juridique en vigueur.

La situation au Cachemire s'est améliorée au cours de l'année écoulée, et l'on procède même au retrait de l'armée de certaines régions urbaines. La responsabilité pour l'ordre public est de plus en plus transférée à la force de police du pays. Cependant, les conflits armés se poursuivent, tout comme les violations des droits de la personne commises par la police, les milices civiles et des groupes de militants.

Un cessez-le-feu entre des groupes militants au Nagaland a certes contribué à une diminution de la violence et des violations des droits de la personne par les forces de sécurité dans cet État. La situation ailleurs dans le nord-est de l'Inde demeure toutefois inchangée.

Les mauvais traitements infligés aux détenus par les forces policières et militaires seraient courants dans toute l'Inde. Les poursuites contre des policiers continuent toutefois d'augmenter, la Cour suprême de l'Inde devenant davantage active dans ce dossier. En octobre 1997, l'Inde a signé, sans toutefois ratifier, la Convention des Nations Unies contre la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Au Penjab, la situation s'est considérablement améliorée et est à présent comparable à celle qui prévaut dans le reste de l'Inde. Une enquête est actuellement en cours sur des disparitions survenues dans cet État durant la période de militantisme, et des policiers continuent d'être tenus responsables de leurs actes.

La situation de la femme en Inde demeure précaire, en dépit de garanties juridiques exhaustives; c'est un problème social, non institutionnel, profondément enraciné. L'Inde n'a pas encore ratifié la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La main-d'oeuvre enfantine constitue le principal obstacle au respect des droits des enfants en Inde. Bien que contraire aux dispositions de la Constitution indienne, les 44 millions d'enfants qui effectuent une activité rémunérée en Inde témoignent de l'écart entre la législation et son application, attribuable à la pauvreté et aux structures sociales traditionnelles. L'Inde a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et a promis d'éliminer la main-d'oeuvre enfantine dans les industries dangereuses d'ici l'an 2000, ainsi que toutes formes d'exploitation des enfants d'ici l'an 2010.